

PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025

Date de convocation des conseillers : 20 mars 2025

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 20 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM JULIEN David, MM LABBÉ Nathalie, GAUMÉ Bruno, LOGEAIS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, GEGU Mickaël, COTTIER Romain

Absents excusés : Pascale GARBE a donné pouvoir à Anne-Marie DAMOUR, Nathalie BOURGUILLEAU a donné pouvoir à Nathalie LABBÉ, Lucie POSSON a donné pouvoir à Richard CHAMARET, CUREZ Fabrice

Absents non excusés : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme LABBÉ Nathalie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Finances** : fixation des taux d'imposition pour 2025
- 2) **Finances** : attribution des subventions aux associations pour 2025
- 3) **Finances** : approbation du budget primitif 2025 – budget général
- 4) **Finances** : approbation du budget primitif 2025 – budget annexe lotissement Le Val des Mothés
- 5) **Finances** : demande d'occupation du domaine public – Food Truck
- 6) **Finances** : spectacle boom des enfants – examen des devis
- 7) **Finances** : remboursement lames de clôture
- 8) **Finances** : mise à disposition de matériel à l'EHPAD Victoire Brielle
- 9) **Finances** : cotisation à la Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire pour le droit de diffusion
- 10) **Finances** : remboursement élu – journée correspondant défense
- 11) **Salles communales** : convention de mise à disposition de la salle Saint Pierre à l'association l'Espérance de Méral et à la Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire

- 12) **Marché public** : lancement d'une consultation pour la fourniture des repas en liaison chaude
- 13) **Enquête publique** : avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération dans le cadre de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Laval
- 14) **Urbanisme** : consultation du document cadre relatif aux projets photovoltaïques réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne
- 15) **Divers**

Approbation du procès-verbal du 27 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

Etat des indemnités perçues par les élus en 2024

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, il est prévu que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Ainsi, il indique que cet état a été transmis par mail en même temps que le projet de budget.

Le conseil municipal prend acte de l'état suivant :

Nom élus	Fonction	Type d'indemnité	Montant des indemnités brutes perçus en 2024
CHAMARET Richard	Maire	Indemnité de fonction	22 196,76 €
	Vice-Président CCPC - EPCI	Indemnité de fonction	12 198,36 €
	Président TEM53 - Syndicat	Indemnité de fonction	18 452,88 €
GARBE Pascale	1ère adjointe	Indemnité de fonction	5 919,12 €
		Remboursement frais - Salon des maires	577,20 €
JULIEN David	2ème adjoint	Indemnité de fonction	5 919,12 €
		Remboursement achat mascottes JO 2024	134,94 €
		Remboursement frais déplacement - Forum Terre de Jeux	87,00 €
		Remboursement frais déplacement - Réunion ANDES	116,00 €
LABBÉ Nathalie	3ème adjointe	Indemnité de fonction	5 919,12 €
DAMOUR Anne-Marie	Conseillère municipale déléguée	Indemnité de fonction	5 919,12 €
		Remboursement de frais - Salon des maires	325,20 €
GAUMÉ Bruno	Vice-Président Syndicat Bassin Oudon	Indemnité de fonction	5 050,92 €

2025-03-01 Finances : fixation des taux d'imposition pour 2025

Sur proposition de la commission finances et de Monsieur le Maire, il est proposé de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaire : 15.18%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.04%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.41%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux comme indiqué ci-dessus.

2025-03-02 Finances : attribution des subventions aux associations pour 2025

Sur proposition de la commission finances et de Monsieur le Maire, sont présentées au conseil municipal l'ensemble des demandes de subventions :

Associations communales	Proposition BP 2025
Familles rurales	500€
L'Fées Mains Méral	100€
AAPPMA - Société de Pêche	700€
Comité des fêtes	500€
USMC Foot	1 450€ + 1 450€ de subvention exceptionnelle sous réserve d'animations pour la commune
Club les gens heureux - Génération Mouvement	200€
Société courses hippiques	2 500€ + subvention exceptionnelle

Association NON COMMUNALE	Proposition BP 2025
Union Cycliste Sud 53	50€

Etant précisé que les conseillers municipaux membres de conseils d'administration des dites associations n'ont pas pris part au vote, conformément à l'article L.2131-11 du CGCT :

Nathalie BOURGUILLEAU pour la subvention L'FEES MAINS.

L'ensemble des associations bénéficiant d'une subvention devront s'engager, conformément à l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, à souscrire avec la commune un contrat d'engagement républicain par lequel elles s'engagent :

- à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République eu sens de l'article 2 de la Constitution,
- à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,

- à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Monsieur le Maire indique également qu'une convention sera signée avec les associations communales bénéficiant de subventions afin d'y préciser :

- l'objet de la subvention exceptionnelle et ses conditions d'attribution
- les conditions à respecter pour pouvoir bénéficier de la subvention
- les équipements communaux mis à disposition de l'association
- les équipements de l'association mis à disposition de la commune
- les actions réalisées par l'association sur la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les propositions ci-dessus.
- approuve le principe de convention avec les associations communales dans les conditions citées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces subventions.

2025-03-03 Finances : approbation du budget primitif 2025 – budget général

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) et dans une limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le maire en informera l'assemblée délibérante de ces mouvements.

Après avoir eu lecture des dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2025 de la commune, Monsieur le Maire propose de voter le budget communal comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

En euros	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 439 705.03€	-	1 439 705.03€
Recettes	813 795€	625 910.03€	1 439 705.03€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 278 951€	-	1 278 951€
Recettes	1 284 287.03€	185 743.78€	1 470 030.81€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.
- d'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2025-03-04 Finances : approbation du budget primitif 2025 – budget annexe lotissement Le Val des Mothés

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) et dans une limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le maire en informera l'assemblée délibérante de ces mouvements.

Après avoir eu lecture des dépenses et recettes inscrites au budget annexe 2025 du lotissement le Val des Mothés, Monsieur le Maire propose de voter le budget comme suit :

En euros	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	Cumul
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	283 956€	-	283 956€
Recettes	283 167€	47 930.34€	331 097.34€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	349 703€	0€	349 703€
Recettes	349 703€	-	349 703€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de budget annexe du lotissement le Val des Mothés pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.
- d'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2025-03-05 Finances : demande d'occupation du domaine public – Food Truck

Monsieur le Maire présente la demande de M. et Mme PRAT sollicitant l'autorisation de stationner leur food-truck sur la commune le mercredi soir pour proposer des burgers, wraps, croqs avec frites.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal sur cette demande.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. et Mme PRAT à stationner leur food-truck les mercredis soirs.
- de fixer le tarif de mise à disposition du domaine public à 50€/an.
- indique qu'une convention d'occupation du domaine public sera réalisée.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2025-03-06 Finances : devis spectacle boom juillet

Monsieur le maire donne la parole à M. JULIEN et Mme DAMOUR.

Suite à l'annulation du spectacle « Le Bal de la sorcière Mirabelle », il convient de faire un nouveau choix de spectacle pour la boom des enfants prévue le 5 juillet.

Ils proposent les spectacles suivants :

- ✓ Atelier du livre qui rêve qui propose 2 spectacles :
 - Spectacle Les mots magiques pour un montant de 1 184 €.
 - Spectacle la boutique fantastique pour un montant de 1 184 €
- ✓ Chez OZ & TWAL pour un montant de 620€ (durée spectacle 35mn -
- ✓ Noémie SANSON pour un montant de 850€ (durée du spectacle de 45mn - Sarthe 72)
- ✓ Artbigue Cie – Délivré des livres pour un montant de 905.30€. (Durée du spectacle de 45mn max - Les Ponts de Cé 49)
- ✓ L'artisan du son pour un montant de 900€ (durée du spectacle 45-50mn)
- ✓ Kiwi contes pour un montant de 520€ (durée du spectacle 40mn)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de reporter le point.

2025-03-07 Finances : remboursement lames clôture

Monsieur le Maire présente la demande de M. B... qui sollicite le remboursement des lames de sa clôture qui ont été abîmées lors du passage de l'épareuse par les agents techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de rembourser à M.B... la somme de 30.90€ correspondant au remplacement d'un kit de lames occultantes.

- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2025-03-08 Finances : mise à disposition de matériel à l'EHPAD Victoire Brielle

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'un besoin de main d'œuvre exceptionnel lié à des pannes de matériaux, l'EHPAD et la commune peuvent se solliciter mutuellement et ponctuellement pour la réalisation de tâches en lien avec les espaces verts.

Monsieur le Maire propose de réaliser une convention définissant les conditions de la mise à disposition du matériel qui comprendra obligatoirement le matériel et l'agent.
Le matériel seul ne pourra pas être mis à disposition.

Le temps serait décompté comme suit :

1h de mise à disposition d'un agent communal/technicien de l'EHPAD avec du matériel = 3h de mise à disposition d'un agent communal/technicien de l'EHPAD sans matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'accepter la réalisation d'une convention du 01/04/2025 au 01/01/2026 dans les conditions citées ci-dessus.
- indique que cette mise à disposition sera gracieuse.

2025-03-09 Finances : cotisation à la Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire pour le droit de diffusion

Monsieur le Maire donne la parole à M. JULIEN.

Une réunion s'est tenue entre l'association de l'Espérance Méral, Famille Rurale de Méral et la Fédération Départementale Familles Rurales du Maine-et-Loire pour réfléchir un projet cinéma.

En effet, l'association l'Espérance souhaite relancer la des séances de cinéma.

Ainsi, afin de pouvoir diffuser des films, une adhésion à la Fédération Départementale Familles Rurales du Maine-et-Loire est nécessaire. Le montant de l'adhésion est de 0.50€/habitant soit 550€/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de reporter le point.
- de demander davantage de détail sur le projet à l'association l'Espérance.

2025-03-10 Finances : remboursement élus – journée correspondant défense

M.LOGEAS Jean-Marie et Mme DAMOUR Anne-Marie concernées, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Le Maire indique que l'année dernière M. LOGEAS Jean-Marie, conseiller municipal, c'était rendu à la journée des correspondants défense à la délégation militaire de Laval le 26 mars 2024. Il indique que M. LOGEAS Jean-Marie avait payé lui-même le restaurant d'un montant de 20€.

Il convient donc de le rembourser car cela n'avait pas été réalisé.

Monsieur le Maire indique que cette année, M. LOGEAS Jean-Marie et Mme DAMOUR Anne-Marie se sont rendus à la journée des correspondants défense à la délégation militaire de Laval le 25 mars 2025. Ils ont payé leur repas au restaurant d'un montant de 17.50€ chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser le remboursement à M.LOGEAS Jean-Marie d'un montant de 20€ correspondant à la journée défense de 2024 et d'un montant de 17.50€ correspondant à la journée des correspondants défense 2025.
- d'autoriser le remboursement à Mme DAMOUR Anne-Marie d'un montant de 17.50€ correspondant à la journée des correspondants défense 2025.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2025-03-11 Salles communales : convention de mise à disposition de la salle Saint Pierre à l'association l'Espérance de Méral et à la Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire

Monsieur Le Maire donne la parole à M. JULIEN.

Suite à la délibération précédente relative au projet de séance de cinéma à la salle Saint Pierre, indiquant qu'un détail du projet allait être demandé à l'association l'Espérance, il est proposé de reporter le point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de reporter ce point.

2025-03-12 Marché public : lancement d'une consultation pour la fourniture des repas en liaison chaude

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de fourniture des repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire signé avec la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien arrive à échéance au dernier jour de l'année scolaire 2024-2025.

Une nouvelle consultation doit être lancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de fournitures de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de Méral pour une durée de 3 ans soit à partir de l'année scolaire 2025-2026 jusqu'au dernier jour de l'année scolaire de 2027-2028.
- de fixer la date de remise des plis au Lundi 5 mai 2025 à 12h.

2025-03-13 Enquête publique : avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération dans le cadre de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Laval

Monsieur le Maire présente l'arrêté transmis par la préfecture concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération.

L'objet de cette demande est la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues chaulées et des boues séchées issues de la station d'épuration de Laval Agglomération située à Laval.

L'enquête s'est terminée le 19 mars 2025.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de donner un avis sous réserve de la mise en conformité des silos de stockage, à la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues chaulées et des boues séchées issues de la station d'épuration de Laval Agglomération située à Laval.
- d'informer la DDT sur le problème de ruissellement des liquides au niveau de la voie communale issus du stockage des boues sur les silos.
- de demander à LAVAL AGGLOMERATION qu'elle soit vigilante sur l'entretien et la pérennité de la voie communale « route des Hayères-Guitonières » desservant le terrain cadastré G45 à MERAL concerné par le plan d'épandage.

2025-03-14 Urbanisme : consultation du document cadre relatif aux projets photovoltaïques réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne

Monsieur le Maire indique que la préfecture sollicite la collectivité pour émettre un avis sur le document-cadre réalisé par la chambre d'agriculture, concernant l'identification des surfaces compatibles avec des projets d'installation photovoltaïques au sol.

Les surfaces concernées sont des sols réputés incultes ou non exploités depuis 10 ans. Ces surfaces sont classées en zone naturelle, agricole et forestière. Les projets agrivoltaïques ne sont pas concernés par ce document cadre.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour donner son avis sur la cartographie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de proposer les parcelles cadastrées D1033, D230 et D1729 qui n'ont jamais été exploitées et qui ne sont pas exploitables.
- précise que ces parcelles sont classées en zone N et A.

***Compte -rendu des commissions et questions diverses et imprévues**

- Commission Animations/Sports/Loisirs/Communication

Label Ville Active et Sportive

Point réunion agent 03/03 – décoration et bricolage pour les Boucles de la Mayenne + devis banda

Calendrier animations estivales dans le petit bulletin

21/6 : soirée olympique

27/6 : journée olympique

02/8 : théâtre

- Commission Ecole/Enfance/Jeunesse

26/6 après-midi : remise des dictionnaires avec visite de la mairie pour les enfants qui ont le passeport du civisme (à confirmer auprès de l'école)

28/6 : devis musicien thé dansant EHPAD

- Salles communales

Devis réfection peinture façade

Parterre devant la salle vont être retirées la semaine prochaine

Divers

Journée citoyenne le 08/4

Logement 5 rue des Camélias

Pot de départ de Régine 04/4

Remplacement garderie matin

Pont de la Besneraie

Point fleurissement

Point recrutement poste responsable service périscolaire

Signature notaire 31/3 14h

Prochain CM le 17 avril 2025 et le 22 mai 2025

2025-03-00 *Délégation au maire – Information*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 25 mai 2020 prise en application de l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Devis

Signature d'un devis à l'entreprise B.MARTI pour le remplacement du thermostat d'ambiance à la salle Saint-Pierre d'un montant de 578.10€.

Date du prochain conseil municipal : 17 avril 2025

Heure de fin de la séance : 23h15

Le Secrétaire de Séance,
Nathalie LABBE

Le Maire,
Richard CHAMARET

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES
--

- 2025-03-01 Finances : fixation des taux d'imposition pour 2025
- 2025-03-02 Finances : attribution des subventions aux associations pour 2025
- 2025-03-03 Finances : approbation du budget primitif 2025 – budget général
- 2025-03-04 Finances : approbation du budget primitif 2025 – budget annexe lotissement Le Val des Mothés
- 2025-03-05 Finances : demande d'occupation du domaine public – Food Truck
- 2025-03-06 Finances : devis spectacle boom juillet
- 2025-03-07 Finances : remboursement lames clôture
- 2025-03-08 Finances : mise à disposition de matériel à l'EHPAD Victoire Brielle
- 2025-03-09 Finances : cotisation à la Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire pour le droit de diffusion
- 2025-03-10 Finances : remboursement élus – journée correspondant défense
- 2025-03-11 Salles communales : convention de mise à disposition de la salle Saint Pierre à l'association l'Espérance de Méral et à la Fédération Départementale de Familles Rurales du Maine-et-Loire
- 2025-03-12 Marché public : lancement d'une consultation pour la fourniture des repas en liaison chaude
- 2025-03-13 Enquête publique : avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération dans le cadre de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Laval
- 2025-03-14 Urbanisme : consultation du document cadre relatif aux projets photovoltaïques réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne

Le Secrétaire de Séance
Nathalie LABBÉ

Le Maire,
Richard CHAMARET